



Procès-Verbal

Commission Départementale Futsal

N° 02
07 octobre 2024

Présents : Sylvain Denis, Président de la Commission
Matthias Guittet, Quentin Berthelot
Excusés : Patrice Guet, Pilote du Pôle Compétitions, Dylan Bazante
Assistent : Sébastien Duret, Directeur Administratif
Rudolph Blanchard, CTD PPF
Isabelle Loreau, assistante

Préambule :

M. Dylan Bazante, membre du club de Nantes Métropole Futsal (582328), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Matthias Guittet, membre du club de Nantes Étoile Futsal (590209), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence

1. Approbation du PV

La Commission approuve le PV n° 01 du 02 septembre 2024 sans réserve

2. Organisation des phases départementales

➤ Coupe des Pays de la Loire U15

La Commission prend note que la Ligue a ouvert les inscriptions par courriel et jusqu'au 10 octobre 2024.

La Commission demande de solliciter la réservation d'une salle pour la phase départementale le samedi 26 octobre 2024.

➤ Coupe Nationale U18M

La Commission est en attente d'éléments de la Commission Régionale pour organiser la phase départementale.

➤ Coupe Nationale Féminine Futsal

La Commission est en attente d'éléments de la Commission Régionale pour organiser la phase départementale.

3. Point sur les engagements et effectifs

La Commission fait un point sur les effectifs des clubs. Deux clubs ont un effectif à ce jour limité.

• Nantes Dervallières (519195)

La mairie de Nantes a informé le District par courriel en date du 24 septembre 2024 que le club de Nantes Dervallières n'a pas d'autorisation de la collectivité pour utiliser le gymnase des Dervallières en compétition.

Le club a fourni un justificatif mentionnant une pratique entraînement pour le créneau de salle alloué et non en compétition.

Considérant l'article 16 du Règlement des Championnats Seniors Futsal Masculins :

« 1.4. En ce qui concerne les installations sportives municipales, les clubs qui les mentionnent sur leur engagement doivent en avoir la jouissance à toutes les dates prévues et à prévoir au calendrier de l'épreuve. (...)

II. Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

Tout club déclarant l'utilisation d'une installation sportive devra être en capacité de transmettre à la demande du District au plus tard à la date de clôture des engagements un justificatif du propriétaire du terrain autorisant l'utilisation de celui-ci les jours de compétition. Un engagement pourra ne pas être validé par la Commission en cas de non-jouissance d'un terrain ».

Au regard des éléments fournis, la Commission ne peut pas valider l'engagement en compétition (championnat et coupe) de l'équipe de Nantes Dervallières Acs (519195) pour la saison 2024-2025 sans accord du propriétaire de l'installation.

Neuf équipes sont donc engagées à ce jour dans le championnat départemental seniors masculins.

Sur proposition de Rudolph BLANCHARD, CTD PPF, il est envisagé de contacter les équipes exemptes afin de pouvoir organiser des oppositions face à une des sélections départementales futsal.

4. Coupe du District

Douze équipes sont engagées :

Régional 2 : FC Entente du Vignoble 1, ACMNN 1, Nantes Doulon, Bottière 2, St-Herblain Pépite 1

D1 : ACMNN 2, ANF 3, Nantes Doulon Bottière 3, Étoile Nantaise 2 et 3, Nantes Métropole F 3, St-Herblain Pépite 2 et US Stéphanoise 1

L'engagement de l'équipe de Nantes Dervallières est retiré au regard des éléments mentionnés au point 3.

La Commission précise que cette saison l'épreuve est organisée en matchs aller-retour

1er tour - 25-28/10/2024 et 13-16/12/2024

=> entrées des 8 équipes de D1 engagés

4 matchs sont tirés au sort.

2e tour - 17-20/01/2025 et 07-10/02/2025

4 vainqueurs + 4 équipes de R2 dont 3 engagées en Coupe Nationale, exemptes du 1^{er} tour

5. Organisation de la journée exhibition du 22 décembre 2024

Une demande de 4 salles est en cours auprès de la mairie de St-Nazaire. L'ouverture des inscriptions et l'organisation seront lancées dès la validation de la collectivité.

6. Actions fédérales futsal

- **Rentrée du futsal**
 - 4 dates organisées
 - 15/09 (U11 à Port Boyer – 4 équipes)
 - 22/09 (U9 à Port Boyer – 6 équipes)
 - 29/09 (U15 à Port Boyer – 6 équipes + 3 arbitres en formation)
 - 06/10 (U9 et U11 à La Halvêque – 5 et 4 équipes)
 - Le bilan est très satisfaisant sur cette action de début de saison.
- **Noël du futsal**
 - Les prochaines actions auront lieu en décembre pour le football d'animation

7. Détections, sélections futsal

Rudolph BLANCHARD, CTD PPF, fait un point sur le programme des actions techniques :

- **Sélection U16/U17**
 - Préparation : lundis soir 07, 14 et 21/10 + opposition le 16/10
 - Interdistricts : 23/10 à Montaigu-Vendée
- **Sélection U14/U15**
 - Préparation : 16/10, 20/11 et autres dates à fixer
 - Interdistricts : 15/01

Des sélections restent à organiser pour les U18M, U18F voire Seniors F.

Le Président,
Sylvain Denis



Assistante
Isabelle Loreau

